

Compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2022

Présents : Christian GUILBERT, Mickaël SEGUIN, Estelle HERVE, Cédric LEMONNIER, Evelyne ROMMES, Marie LECOULPIER, Bertrand RABAROT, Vanessa SAMSON, Aurore BAUCHE, Jean-Yves GUEGUEN, Gladys GARETTE, Xavier MONSCH, Jacquy GUERIN.

Absent excusé : Christian EON

Secrétaire de séance : Estelle HERVE GUILLEMOT

2022-01 DEMANDE D'ADHESION DE BEAUSSAIS-SUR-MER A DINAN AGGLOME-

RATION

Par délibération en date du 08 novembre 2021, le Conseil Municipal de Beaussais-sur-Mer a décidé à l'unanimité, d'une part, de se retirer de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude et d'autre part d'adhérer à Dinan Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2023.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL SE PRONONCE favorablement à l'extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais-sur-Mer

2022-02 PACTE FISCAL ET FINANCIER SOLIDAIRE ET REGLEMENT DU FOND DE CONCOURS

Dinan Agglomération a validé en septembre 2018 un pacte fiscal et financier solidaire construit autour de 5 axes principaux :

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) annexé à la présente délibération et **AUTORISE** le Maire, à signer la convention de reversement du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires annexé à la présente délibération

2022-03 DUREE ANNUELLE DE TRAVAIL POUR CONFORMITE AVEC LOI DU 6

AOUT 2019

Pour être en accord avec la loi du 6 août 2019, la préfecture demande que le conseil municipal prenne, dans les meilleurs délais, une "délibération d'intention" relative à l'organisation du temps de travail sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures et

Les fonds de concours

La dotation de solidarité communautaire

Le reversement des IFRER éoliens et centrales photovoltaïques

Le reversement du produit de foncier bâti communal perçues sur les zones d'activités communautaires Le reversement de la taxe d'aménagement perçues sur les zones d'activités communautaires

sollicitant l'avis du comité technique.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE que la durée annuelle de travail sera de 1607 heures avec annualisation

2022-04 BONS D'ACHAT « DE FIN D'ANNEE » POUR AGENTS COMMUNAUX

La commune avait instauré des « bons d'achat » pour tous les agents de la collectivité d'un montant de 20 euros à prendre à l'épicerie du village. Lors de la séance du mois de décembre l'idée de renouveler cette opération avait été évoquée, mais aucune décision n'avait été validée. Pour cette année il est proposé d'augmenter la valeur de bon et de changer de fournisseur en proposant des « Cado chèques ».

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'attribuer à tous les agents et quel que soit la DHS effectuée, un bon d'achat d'une valeur de 100 euros sous forme de Cado chèques.

2022-05 INDEMNITE KILOMETRIQUE POUR AGENT INTERVENANT A LANDEBIA

Depuis la réorganisation des services scolaires, un agent effectue deux allers-retours par jour entre Pleven et Landébia pour les services périscolaires.

Le lieu de travail initial de l'agent étant la commune de PLEVEN, il propose d'accorder à l'agent une indemnité kilométrique.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'attribuer une indemnité pour 9 kilomètres par jour, nécessitant le déplacement à Landébia, à compter de la mise en place de cette nouvelle organisation soit le 1^{er} août 2021. Le paiement sera fait une fois par an sur présentation d'un état détaillé.

2022-06 CONVENTION ADAC POUR FUTUR LOTISSEMENT CLOS FOURNIER 2

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE la proposition de l'ADAC 22 pour définition du programme et consultation du maître d'œuvre pour un montant de 1 080 € hors taxes.

2022-07 ACHAT MATERIEL TECHNIQUE

APRES 3 devis présentés et DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE la proposition de MPS pour un montant total de 1 050.01 € hors taxes.